

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ TENUE À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE LA MRC, LE MARDI 5 NOVEMBRE 2019 À 14 H 24

Sont présents : Daniel Côté, préfet et maire de Gaspé
Délisca Ritchie Roussy, maire de Murdochville
Michèle Fournier, maire de Cloridorme
Nelson O'Connor, représentant de Gaspé

TOUS MEMBRES FORMANT QUORUM

ET : Bruno Bernatchez, directeur général
Martine Denis, secrétaire de direction

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le préfet, monsieur Daniel Côté, déclare la réunion ouverte à 14 h 24.

2. RÉOLUTION 19-146 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 5 novembre 2019 soit et est adopté tel que présenté, le tout devant se lire comme suit :

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 5 novembre 2019
3. Règlement # 19-210 : Règlement décrétant un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'acquisition du terrain et des bâtiments situés au 298 et 298-A, boulevard York Sud à Gaspé
4. Autorisation de déposer une demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2019-2022
5. Sélection d'un projet en développement social pour dépôt au FARR
6. Appui et contribution au projet de hubs de mobilité durable de la RégîM
7. Levée de la séance

3. RÉOLUTION 19-147 : RÈGLEMENT # 19-210 : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 000 000 \$ POUR L'ACQUISITION DU TERRAIN ET DES BÂTIMENTS SITUÉS AU 298 ET 298-A, BOULEVARD YORK SUD À GASPÉ

CONSIDÉRANT que l'entente intervenue entre la MRC et la firme Kwatro consultants, actuelle propriétaire;

CONSIDÉRANT les avantages financiers à long terme pour la MRC d'être propriétaire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement a été donné avec dispense de lecture à la séance du 9 octobre 2019;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné par le secrétaire-trésorier le 22 octobre 2019;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé adopte le règlement 19-210 : Règlement décrétant un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'acquisition du terrain et des bâtiments situés au 298 et 298-A, boulevard de York Sud à Gaspé;

QUE la MRC de La Côte-de-Gaspé transmette ledit règlement au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation.

4. RÉSOLUTION 19-148 : AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ 2019-2022

CONSIDÉRANT le diagnostic de criminalité et le plan d'action en prévention de la criminalité réalisé dans le cadre du *Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019* du ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT le plan d'action prévoit de maintenir un travailleur de rue dans les secteurs de Murdochville et de l'Estran;

CONSIDÉRANT l'existence du *Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2019-2022* du ministère de la Sécurité publique et l'adéquation de ce programme aux besoins de la MRC;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Michèle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise le directeur général à déposer une demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique du Québec dans le cadre du *Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2019-2022* (PSM) volet 3 et l'autorise à signer l'entente devant intervenir avec le ministère;

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé confirme, au nom des partenaires du projet, son engagement à rassembler le financement nécessaire pour assurer la contribution du milieu conformément aux exigences du programme (PSM).

5. RÉSOLUTION 19-149 : SÉLECTION D'UN PROJET EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL POUR DÉPÔT AU FARR

CONSIDÉRANT la Table des préfets a convenu de mettre à la disposition de chacune des MRC une somme de 100 000 \$ sur 2 ans pour un projet en développement social répondant au plan de communauté;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par l'équipe en développement social de la MRC afin d'élaborer un projet porteur;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délicsa Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé sélectionne le projet *Municipalités nourricières* et convienne que la MRC en sera le porteur;

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise le directeur général à déposer la demande de financement au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation via le Fonds de rayonnement des Régions.

6. RÉSOLUTION 19-150 : APPUI ET CONTRIBUTION AU PROJET DE HUBS DE MOBILITÉ DURABLE DE LA RÉGÎM

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de transport (RÉGÎM), a déposé le projet « Hubs de mobilité durable en GÎM : Infrastructures pour le changement de pratiques en transport » dans le cadre du deuxième appel à projets du volet 2 du programme Climat municipalités – Phase 2 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que le projet de Hubs de mobilité durable vise à réunir physiquement et virtuellement l'offre de mobilité durable en Gaspésie et aux Îles afin de la rendre plus accessible aux communautés;

CONSIDÉRANT la réalisation d'un Plan de mobilité durable en mode participatif mènera au déploiement d'au moins six hubs de mobilité durable, soit au moins un par MRC. En plus, de ces lieux stratégiques de mobilité durable, les citoyens pourront utiliser un guichet électronique unique de mobilité qui facilitera l'accès aux modes de transport durables tels que le transport en commun, l'autopartage, le covoiturage, le vélo-partage et les services liés à l'électrification des transports;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé appuie le projet de hubs de mobilité durable en GÎM et s'engage à appuyer techniquement le projet pour une valeur estimée à 6 960 \$.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Délisca Ritchie Roussy, la séance est levée à 14 h 37.

Daniel Côté
Préfet

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA
Directeur général